

POUR QUI ?

■ Les personnes de 18 à 64 ans désireuses de s'assurer une aide financière en cas d'hospitalisation consécutive à un accident garanti.

Le conjoint et les enfants (à partir de 6 mois) de l'adhérent peuvent bénéficier des garanties Protego.

NOS PLUS

La garantie Protego permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation.

Une adhésion simplifiée

- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente

Un contrat efficace

- 3 niveaux d'indemnités : de 20 € à 60 € par jour
- Indemnisation forfaitaire et totalement exonérée d'impôts
- Le contrat Protego est cumulable à tout autre type de garantie

Des garanties étendues

- Les garanties s'appliquent 24h/24 en vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- En France et dans le cadre de séjours de moins de trois mois, dans le monde entier

NOS AVANTAGES TARIFAIRES

- Un tarif unique quel que soit l'âge du souscripteur
- Indemnité versée dès le 1^{er} jour d'hospitalisation en cas d'accident

NOS GARANTIES

MONTANT DES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à accident	20 € / jour	40 € / jour	60 € / jour

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

Age limite aux prestations :

- 70 ans de l'adhérent
- Pour les enfants : 18 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études et sont fiscalement à la charge de l'adhérent